

COMMISSION FMI

Réunion du 06 novembre 2018

Président : Mr MALLET

Présents : MM. MONTMAYEUR ; GIROUD-GARAMPON, BOULORD

Courrier du club : Pont de Claix

IMPORTANT :

1. Quatre formations FMI ont été dispensées au début de cette saison 2018/2019, elles n'ont réunies que 42 personnes sur les 80 possible. Les dirigeants et éducateurs qui n'ont pas désiré suivre ces formations doivent donc impérativement être formés par des personnes de leur club
2. Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en cas de forfait d'une équipe, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)

CONVOCATION COMITE DE PILOTAGE FMI

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra le mardi 13 Novembre 2018 à 18h 30, Mr SOM NDOUM Isaac arbitre, Mr BOUZIT Nassim délégué, ainsi que Mr BEN MOULOUD Mimoun et Mr EL MENZI Abdelileh

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice-président est désigné tous les weekends end afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant